Des professionnels au service de votre capital forêt.

Politique sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Démarche Générale de FOREST INVEST

Conformément à l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, FOREST INVEST doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Il est porté à la connaissance des investisseurs que FOREST INVEST, bien que sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, n'a pas souhaité mettre en place de processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds.

En conséquence, FOREST INVEST informe qu'elle ne gère pas de fonds prenant simultanément en compte les critères ESG.

Forest Invest estime en effet que la prise en compte et l'application systématique des critères ESG ne sont pas adaptés aux stratégies de gestion de ses fonds, la société souhaitant conserver une indépendance dans ses choix de gestion.

FOREST INVEST et les fonds sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cette information sera mise à jour sur une base annuelle ou en cas de modification de la politique ESG applicable au sein de FOREST INVEST.

* * *

SAS FOREST INVEST - 3 rue Abbé Meslier - CS 81925 - 25020 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 52 68 09 – Courriel : communication@sasforestinvest.fr
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000007
Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € - RCS BESANCON 518 670 310
https://www.domaines-et-patrimoine.fr